

Réunion plénière du 20 septembre 2019

PRESENTS : MM CHEVALIER Claude, THIERRY Laurent, LALANNE Claude, WAGENMANN Hervé, BARROUILLET Loïc, MARTINEZ Julien, ROCHEBILIERE Joël, ROSELIER Kévin, PORCEL Bruno

EXCUSES : MM. LASSALLE Antoine, JOIRIS Olivier, TACHON Christian, STINAT Jérémy, LANGLADE Eric

Le Procès-Verbal de la plénière du 16 Août 2019 est approuvé.

Courrier reçu de Monsieur LASSEPT Eric :

- Pose sa candidature pour une licence d'observateur, pour la saison 2019 – 2020.
- Candidature rejetée en raison du contenu des Dispositions du Règlement Intérieur de la C.D.A.

STAGE DU 29 SEPTEMBRE 2019 :

- A l'heure actuelle, le lieu du stage n'est pas encore précisé. Un courriel sera envoyé très prochainement à tous les arbitres pour fixer le lieu et l'heure du rendez-vous.

COURS FORMATION CONTINUE DE PERFECTIONNEMENT :

Les trois dates retenues sont :

- **29 novembre 2019** au Centre départemental du football à TARTAS de 19h à 21h
- **31 janvier 2020** au Centre départemental du football à TARTAS de 19h à 21h
A l'issue de ce cours de Perfectionnement, l'UNAF organisera sa traditionnelle Galette des Rois
- **27 mars 2020** au Centre départemental du football à TARTAS de 19h à 21h

ETABLISSEMENT ET MODIFICATION DU BAREME DISCIPLINAIRE POUR LES ARBITRES :

Une réunion est prévue soit le 11 ou 18 Octobre 2019 au Centre départemental du football pour valider le barème disciplinaire arbitre.

TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

M. ROCHEBILIERE conteste, après avoir été informé en fin de séance par M. THIERRY Laurent, Coprésident de la C.D.A, le fait que s'il était absent en tant que représentant de l'Amicale des Arbitres, il ne pourrait pas se faire remplacer lors d'une plénière de C.D.A. Il rappelle alors l'article 2 du Règlement Intérieur « Composition et Fonctionnement de la C.D.A » qui fait état du nombre minimum de membres présents à une plénière de C.D.A, et particulièrement sur la présence du ou des président(s) ou leur(s) représentant(s) de la ou des associations départementales des arbitres.

Quant à l'article 8 évoqué par M. Claude LALANNE, représentant du Comité de direction du DLF, qui précise qu'un membre absent ne peut se faire représenter par un autre membre de la Commission ; de même que l'on ne peut utiliser le vote par correspondance. Ce qui, en l'état, n'a aucune corrélation avec la première remarque.

Il a donc été décidé que certains membres de la C.D.A, dont M. ROCHEBILIERE Joël, se réuniront le vendredi 11 Octobre 2019 à 19 h au D.L.F pour revoir certains articles du Règlement Intérieur.

M. WAGENMANN Hervé souligne le manque d'arbitres pour couvrir les matchs de Futsal. Il demande à la C.D.A. de tenter d'obtenir de nouvelles candidatures.

M. THIERRY Laurent nous informe du nombre important de licences non validées auprès de la Ligue Football de Nouvelle Aquitaine et demande d'où vient ce problème.

Fin de séance à 21h